Commune d'Attert

À Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle Robert Schuman (Attert, voie de la Liberté 107), **le lundi 02 décembre 2024 à 19 heures**.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Présidence du Conseil communal avant l'adoption du pacte de majorité
2. Communication relative à la validation des élections
3. Conseil communal - Vérification des pouvoirs des Conseillers élus
4. Prestation de serment du Président en qualité de Conseiller communal
5. Prestation de serment des Conseillers élus
6. Prise d'acte d'un désistement
7. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités du suppléant à l'élue s'étant désistée
8. Prestation de serment d'un suppléant remplaçant l'élue s'étant désistée
9. Conseillers communaux - Formation des groupes politiques - Prise d'acte
10. Conseil communal - Adoption du pacte de majorité
11. Bourgmestre - Vérification des pouvoirs - Levée d'une incompatibilité fonctionnelle - Installation - Prestation de serment
12. Échevins - Vérification des pouvoirs - Levée d'une incompatibilité fonctionnelle - Installation - Prestation de serment
13. Conseil communal - Formation du tableau de préséance
14. Conseil communal - Élection d'un Président d'assemblée
15. Conseil de l'Action Sociale - Élection de plein droit des Conseillers présentés par les groupes politiques
16. Conseil de Police - Élection de 2 Conseillers de Police
17. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
18. Motion de soutien au secteur agricole

Attert, le 19 novembre 2024

Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

Le Directeur général,

Ch. VANDENDRIESSCHE

COMMUNE D'ATTERT - PROVINCE DE LUXEMBOURG

Le Bourgmestre,

J. ARENS

Commune d'Attert

CONVOCATION DES CONSEILLERS COMMUNAUX ÉLUS POUR L'INSTALLATION DE L'INSTITUTION

À Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux élus au Conseil communal d'Attert

Conformément à l'article L1122-3, alinéa 3, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance d'installation du Conseil communal nouvellement élu qui aura lieu en la Maison communale, salle Robert Schuman (Attert, voie de la Liberté 107), **le lundi 02 décembre 2024, à 19 heures.**

Vous serez appelés à prêter le serment légal pour être installé dans vos fonctions :
« ***Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge*** ».

Conformément à l'article L1126-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, si, après avoir été convoqué à deux reprises consécutives aux fins de prêter serment, vous vous en abstenez sans motif légitime, vous serez déclarés démissionnaires par l'effet de la loi.

Vous trouverez ci-joint la convocation officielle à cette séance d'installation, avec l'ordre du jour de la première séance.

Suppléants : vous avez été élu en tant que suppléants. Il est probable que vous serez appelés à prêter le serment légal et à être installés comme conseillers communaux effectifs, suite à des désistements. Nous vous prions donc d'être présents dans la salle du Conseil.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et de ses annexes et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Attert, le 22 novembre 2024

Par le Collège communal,
Par ordonnance,

Le Directeur général,

Ch. VANDENDRIESSCHE

COMMUNE D'ATTERT - PROVINCE DE LUXEMBOURG

Le Bourgmestre,

J. ARENS